

Formation
« Construire son plaidoyer auprès des décideurs publics »

Fiche pédagogique

Version : 10 décembre 2025

Public concerné	La formation est destinée aux managers ayant à prendre attache avec des décideurs publics.
Prérequis	Aucun prérequis n'est nécessaire. La formation est adaptable aux attentes et aux besoins des stagiaires. Un programme sur mesure répondant à des attentes spécifiques au sein du sujet traité peut être établi sur demande.
Objectifs	Les objectifs de la formation sont les suivants : 1. Appréhender le système politique français et la répartition des compétences En fin de formation, les stagiaires seront capables d'identifier les parties prenantes clés et notamment de distinguer, dans les thématiques sur lesquelles ils travaillent : • Ce qui relève de la loi ou du règlement • Ce qui relève de l'État, des régions, des départements, des métropoles et des communes, voire de l'Union européenne • Au niveau local, ce qui dépend de décisions des collectivités locales, de leur pouvoir réglementaire, ou des préfectures 2. Savoir se faire entendre de façon efficace et adaptée En fin de formation, les stagiaires seront capables de : • Bâtir une stratégie adaptée aux prérogatives de chaque niveau de compétence publique • Communiquer de manière efficace avec les décideurs publics identifiés pour leur exposer leurs principales revendications et esquisser des solutions
Durée et modalité d'organisation	Cette prestation consiste en une intervention d'une journée (7h), divisée en deux séances de 3h30. Elle se tient dans un lieu et à une date à préciser. La formation s'adapte aux enjeux du client et fait l'objet d'une proposition de devis.

Tarif HT	380 € Forfait par participant, sous condition de la participation de huit personnes au minimum et dans la limite d'une vingtaine de personnes au maximum. Le prix ne comprend pas l'éventuelle location d'une salle si celle-ci s'avère nécessaire. La certification Qualiopi du cabinet Action Publique pour ses actions de formation permet d'être éligible au financement de votre opérateur de compétence (OPCO) pour cette formation.
Accessibilité	Pour toute situation de handicap, merci de contacter le formateur Joseph Bert (j.bert@actionpubliqueconseil.fr), qui mettra tout en œuvre pour adapter la formation aux caractéristiques de la situation de handicap concernée. Formateur, Joseph Bert est également référent Handicap d'Action Publique.
Modalités et méthodes mobilisées	Session effectuée en présentiel. Les stagiaires peuvent à tout instant interagir avec le formateur. Le support pédagogique et les documents utilisés au cours de la formation seront envoyés aux stagiaires.
Modalités pédagogiques	La formation se déroule à partir d'un support PowerPoint, remis en fin de session aux stagiaires au format PDF. La formation comprendra une base théorique illustrée par des exemples de retour d'expérience, ainsi que des études de cas et des exercices pratiques. La personne morale en charge du lieu d'accueil de la formation s'assurera de la présence du matériel adéquat (vidéo projecteur, paperboard, connexion wifi notamment).
Compétences du formateur	La formation est réalisée par Joseph Bert, Directeur Associé d'Action Publique, cabinet de conseil en affaires publiques. Ancien professeur de lettres, Joseph Bert a mis sa plume au service de ministres et de décideurs publics, notamment au ministère de l'outre-mer et à Bercy. Directeur Associé d'Action Publique depuis 2014, il y pilote les travaux relatifs au plaidoyer et à la communication d'influence. 
Modalités de suivi et de validation des acquis	Les acquis seront évalués en début et en fin de formation, à partir des objectifs de la formation décrits plus haut, pour illustrer l'avancement obtenu en cours de formation. Une enquête de satisfaction sera également à renseigner en fin de formation, afin d'identifier les manques perçus et d'apporter d'éventuelles améliorations à la formation.

Détail du programme	Déroulé indicatif de la formation 1. Appréhender le système politique français et la répartition des compétences (1^{er} demi-journée) • <u>Fabrique de la loi</u> ○ Processus, modalités, calendrier : partage de l'initiative des lois, navette parlementaire, rôle des commissions, amendements, contraintes constitutionnelles ○ Place de la législation européenne dans la législation nationale ○ Champs de la loi et du règlement ○ Rôle de l'administration dans la genèse des lois et dans leur application réglementaire ○ Niveaux réglementaires (Décrets, arrêtés, circulaires) • <u>Décentralisation</u> ○ Rappel historique ○ Répartition actuelle des compétences : nationales, régionales, départementales, communales, intercommunales ○ Genèse des décisions au niveau local ○ Coordination entre préfectures et élus locaux ○ Rôle et influence des parlementaires au niveau local 2. Savoir se faire entendre de façon efficace et adaptée (2^e demi-journée) • <u>Outils et méthodes utiles</u> ○ <i>Mapping</i> décisionnel ○ Veille ○ Correspondance ○ Notes de position ○ Rencontres • <u>Principes généraux pour construire un argumentaire</u> ○ Identifier les dysfonctionnements et leurs enjeux ○ Exprimer ses besoins ○ Proposer des solutions ○ Adopter les bons canaux et les bons usages ○ Se positionner en interlocuteur essentiel • <u>Mises en situation et application pratique</u>
---------------------	--